

Impôt sur le revenu

● (1240)

Je prie le député de se reporter à une lettre en date du 2 février 1983 et signée par le président-directeur général de l'association en question, qui termine en disant ceci: «En présentant l'amendement dont il a été convenu, on se trouve à dissiper les craintes de l'Association des assureurs-vie du Canada en ce qui concerne l'assurance-vie achetée par les sociétés, ainsi que la question du compte capital-dividendes.» Je communiquerai volontiers un exemplaire de cette lettre au député.

M. Hawkes: J'en remercie le ministre et je lui sais gré de nous avoir affirmé que les vendeurs d'assurance-vie sont satisfaits de cette disposition. Si j'ai attiré l'attention du ministre sur cette question, c'était pour savoir si les petites entreprises qui achètent ce genre d'assurance-vie ont à redire ou non à cette modification apportée à la loi. Par conséquent, deux associés qui ont de petits-enfants peuvent décider qui, du survivant ou de la famille du défunt, sera responsable des obligations fiscales de l'entreprise. Or, le changement qu'on propose ne leur laisse plus ce choix puisque c'est la famille du défunt qui en assumera la responsabilité. Donc, les membres de cette famille devront assumer les obligations fiscales de leur parent par rapport au survivant qui a des moyens de gagner de l'argent. Les compagnies d'assurance sont satisfaisantes? Fort bien, mais qu'en est-il des associés qui finissent en fait par payer les impôts? Les a-t-on consultés et sont-ils contents?

M. Cosgrove: Monsieur le président, les vendeurs d'assurance-vie ne représentent pas des fantômes, que je sache, mais leurs clients, les gens mêmes auxquels le député fait allusion. Les vendeurs d'assurance-vie n'agissent pas non plus pour leur propre compagnie, mais ils représentent les détenteurs de police, les gens qui sont concernés. Je m'en remets donc aux assureurs qui s'estiment satisfaits. Et il se trouve qu'eux qui connaissent bien le marché et leur clientèle, sont en faveur de cette mesure.

M. Hawkes: Le ministre affirme-t-il que les sociétés d'assurance-vie sont venues lui demander de modifier la loi? Quelles en étaient donc les lacunes?

M. Cosgrove: Je veux simplement rappeler au député que dans la lettre que je viens de lui citer, on affirme précisément que les assureurs approuvent les amendements dont nous sommes saisis relativement à cette question.

M. Hawkes: Ne mêlons pas les questions. Les sociétés d'assurance-vie ont-elles demandé au ministre de modifier la loi d'une façon quelconque? Si je comprends bien leur lettre, on affirme que les premières propositions du ministre laissaient beaucoup à désirer, qu'il est maintenant prêt à les modifier et qu'elles seront meilleures et plus satisfaisantes.

M. Darling: C'est plus près de la réalité.

M. Hawkes: Je demande encore si les sociétés sont venues demander au ministre il y a un an ou deux pour de changer la loi parce que dans sa teneur actuelle, elle laisse à désirer? Or, dans la lettre, on ne dit rien qui laisse croire que la loi laissait à désirer. L'ont-ils signalé verbalement au ministre?

M. Cosgrove: Oui, monsieur le président.

M. Hawkes: Ils l'ont donc dit au ministre de vive voix il y a quelque temps, lui demandant de modifier les dispositions de la loi qui concernaient les sociétés d'assurance-vie.

M. Cosgrove: Oui, monsieur le président. Ils ont convenu en principe que les dispositions relatives au report de l'impôt ne figuraient pas dans les dispositions de la loi initiale et ils ont compris que le gouvernement cherchait à prévenir les abus éventuels.

M. Hawkes: En somme, les sociétés d'assurance-vie sont intervenues auprès du ministre au sujet des dispositions relatives au report d'impôt. Est-ce cela le fond de l'histoire?

M. Cosgrove: Je ne suis pas certain d'être d'accord avec le député quand il dit que les sociétés sont intervenues auprès du ministre.

M. Fisher: On touche à l'absurdité.

M. Hawkes: Les représentants de ces entreprises ont proposé au ministre de l'aider à modifier la loi de l'impôt pour se défaire de certaines dispositions ayant trait au report. Le ministre était donc assuré de leur appui. Ces sociétés veulent supprimer le principe du report. N'est-ce pas ce qu'affirme le ministre?

M. Cosgrove: Oui, monsieur le président.

M. Hawkes: Je dois dire que les représentants de l'industrie ne m'ont pas présenté d'instances ni fait parvenir de documentation à ce sujet.

M. Fisher: C'est parce que vous ne siégez pas de ce côté-ci de la Chambre.

M. Hawkes: Je voudrais revenir à une question que nous avons à peine abordée quand j'avais la parole tout à l'heure. Il s'agit de la conversion des polices d'assurance. Le ministre a confirmé que si l'on décide de souscrire une autre sorte de police d'assurance sans changer d'assureur, on peut éviter de racheter la police et d'être obligé de payer des impôts. Par ailleurs, si l'on passe d'un assureur à un autre, on ne peut éviter ni le rachat ni l'obligation de payer des impôts. Il me semble que cela pourrait avoir d'énormes conséquences pour toute nouvelle société qui décide de se lancer dans ce domaine et qui voudrait offrir aux Canadiens des polices d'assurance plus avantageuses et qui constitueraient un meilleur investissement. Le ministre demandera donc aux députés d'approuver plus tard aujourd'hui une modification à la loi fiscale qui garantirait de fait aux sociétés existantes une sorte de monopole ou du moins une position avantageuse pour l'avenir. Le ministre cherche-t-il à réduire la concurrence dans ce domaine? Est-ce l'une des raisons qui justifient la modification de la loi de l'impôt?

M. Cosgrove: Monsieur le président, il est bien évident que notre proposition de modifier certains articles de la loi, présentée sous la forme du projet de loi actuel, nous a donné l'occasion de consulter les intéressés, c'est-à-dire l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie et l'Association des assureurs-vie du Canada. Bien des députés ont aussi été sollicités par leurs électeurs: vendeurs d'assurance, dirigeants de compagnie et ainsi de suite. Je me suis moi-même entretenu à maintes reprises avec les représentants des deux grandes associations ces quatre derniers mois. Le ministre des Finances en a fait autant. On ne nous a pas demandé de procéder à ce changement et les dispositions auxquelles le député s'oppose n'ont pas semblé, non plus, préoccuper les porte-parole de ce secteur.